

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 12 JUILLET 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Absents excusés avec pouvoir : 10

Absent excusé : 1

L'An deux mille vingt-deux et le douze juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jacques FAGARD, Adjoint.**

Date de la convocation : 06 juillet 2022

Date d'affichage : 06 juillet 2022

Etaient présents :

Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Adjoint.
Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Sibylle GENESTON, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Leila CHEVALIER, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Léonard PACE.
Jean-Luc BLANC, Adjoint, ayant donné pouvoir à Leila CHEVALIER.
Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jean-Sébastien GUENARD.
Franck VIGNE, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD.
Marinette SERVAN, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.
Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY.
Daniel BARBER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET.
Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Sybille GENESTON.
Clément JACQUIER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Daniel UGHETTO.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURENT.
Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-07/ 57 : GRDF COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION
DE L'ANNÉE 2021
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20220712-DEL_2022_07

Vu le décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel d'activité de concession des organismes de distribution de gaz naturel,

Considérant que le Directeur général délégué de la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a transmis, à la Commune, collectivité concédante, un compte rendu d'activité de concession (CRAC) de l'année 2021, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jacques FAGARD, Adjoint, et après avoir été invité par Monsieur FAGARD à en débattre,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **PREND ACTE** de la communication du compte-rendu d'activité de concession (CRAC) de l'année 2021, étant précisé qu'aucun conseiller municipal n'a souhaité prendre la parole pour engager le débat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire empêché,
Le Troisième Adjoint,
Jacques FAGARD.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 15 JUIL. 2022
Et la publication sur le site internet de la Ville le :

18 JUIL. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2022

Application agréée E-legalite.com